

MINISTERE DE LA FORET, DE LA MER ET DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'Aménagement du Parc Marin de l'Ile Mbanié

Réf : Décret N°00161/PR du 1^{er} Juin 2017



Décembre 2017

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Historique, situation actuelle, et statut juridique du parc	4
1-	Historique et situation du parc	4
2-	Statut juridique du parc :	6
III.	Aspects physiques, biologiques et socioéconomiques du parc.....	7
1-	Aspects physiques et socioéconomiques.....	7
2-	Aspects biologiques	9
IV.	Diagnostic général du Parc et des menaces	15
V.	Stratégies d'aménagement.....	16
VI.	Mesures de gestion du Parc	17
1 -	Objectifs de conservation à court et moyen terme :.....	18
2 –	Activités interdites dans le Parc :	20
3 -	Activités règlementées :	21
VII.	Indicateurs de mise en œuvre du plan, budget et durée.....	23
1 –	Indicateurs de mise en œuvre du plan et budget :	23
2 –	Durée du plan.....	25
VIII.	Modalités de contrôle.....	25
IX –	Bibliographie :	26
Annexes:		Error! Bookmark not defined.
1 –	Décret N°00161/PR du 1er Juin 2017	26
2 –	Décret N°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015.....	26
3 –	Arrêté N°004/MPE/SG/DGPA du 15 janvier 2016.....	26
4 -	Copies des PV de consultations	26
5 –	Liste des espèces interdites de rétention en pêche sportive	26

I. Introduction

La République Gabonaise a fait un effort considérable en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité durant les deux dernières décennies. Ainsi, dès septembre 2002, lors du sommet de la terre à Johannesburg, le Gabon annonce la création d'un réseau de 13 parcs nationaux, couvrant plus de 11% du territoire national soit 30 000 km². Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), avec l'initiative Gabon bleu, démontre la prise de conscience du pays sur le fait que les littoraux et espaces marins constituent un patrimoine exceptionnel, dont la préservation et gestion est indispensable pour les populations. Il en a résulté l'annonce faite à Sydney en Australie en 2014 par le Président du Gabon de la création d'un réseau d'Aire Marine Protégées couvrant près de 23 % de son territoire marin. Cette annonce s'est concrétisée par le décret N°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise – 20 aires protégées aquatiques dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques représentant 26% des eaux marines et côtières du pays.

Par cet acte politique, le Gabon entend donner une visibilité nationale et internationale à un patrimoine biologique et écologique remarquable repartit sur l'ensemble de son territoire terrestre et marin. Le principal intérêt de ce réseau des aires protégées est d'assurer à long terme, la conservation des écosystèmes uniques ou fragiles, la biodiversité inféodée et les usages associés, qu'ils soient autant culturels, récréatifs, touristiques ou scientifiques et in fine de transmettre aux générations futures un patrimoine intact.

Le présent document constitue le plan de gestion du Parc Marin de l'Île Mbanié pour les trois ans à venir. Il met l'accent sur les démarches conservatoires, à même d'assurer un seuil de protection et de préservation satisfaisant sur la totalité du Parc. Le scénario de gestion privilégiera la protection du site, aménageant légèrement celui-ci pour rendre sa surveillance et la conduite des actions de gestion d'autant plus opérationnelle qu'efficace.

II. Historique, situation actuelle, et statut juridique du Parc Marin :

1- Historique et situation du Parc Marin :

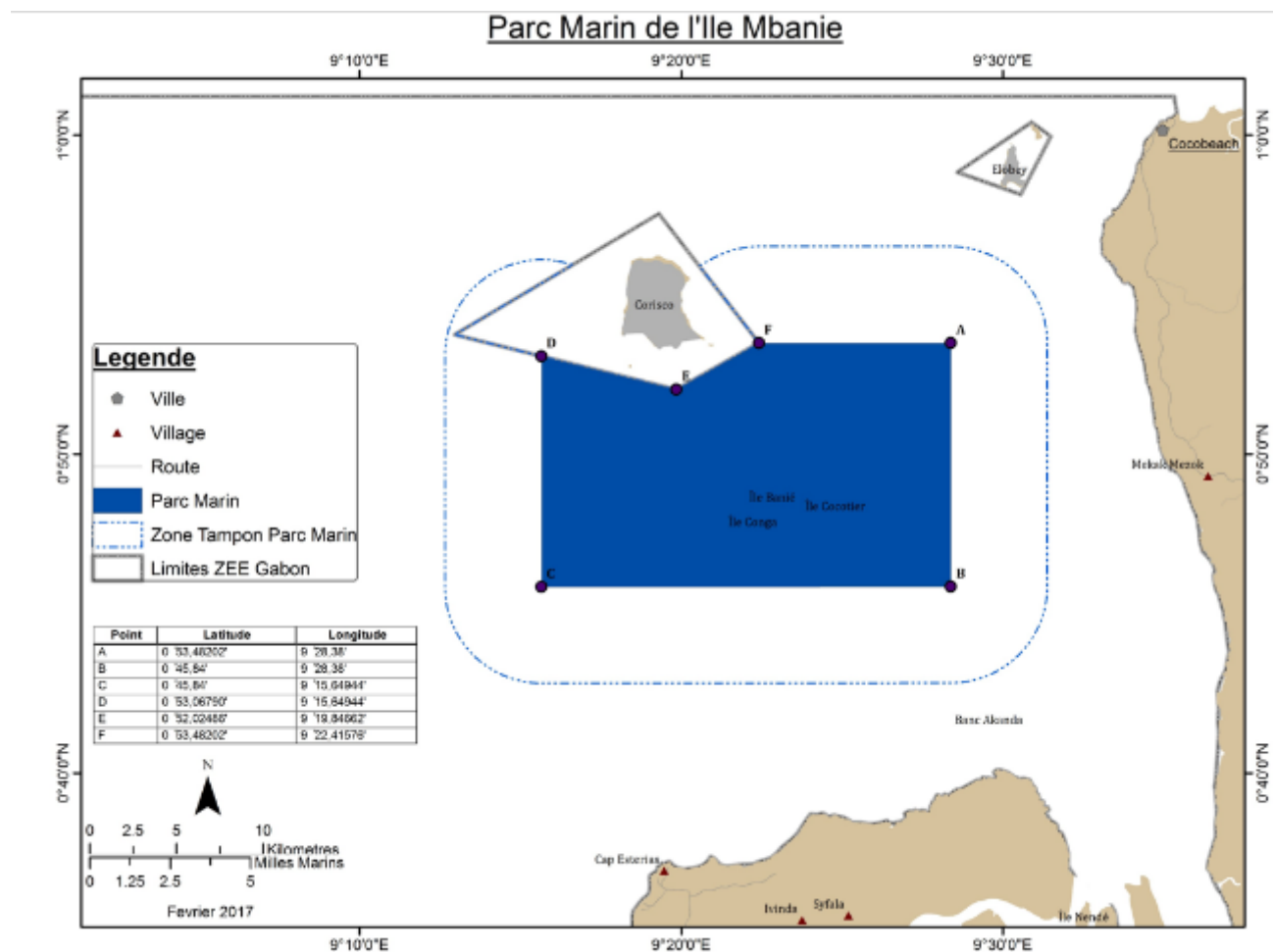
Mbanié est une petite île de 20 hectares située dans les eaux gabonaises à une dizaine de kilomètres de la côte, au large de la province de l'Estuaire. Les îles de Cocotier et de Conga s'y trouvent autour, et à environs 9 kilomètres de distance, la plus grande île de Corisco. La zone de Mbanié a été traditionnellement fréquentée par les pêcheurs Benga vivant à Corisco et au Cap Estérias.

Ces îles, surtout Mbanié et Corisco, jouent un rôle important sur la définition de la frontière entre le Gabon et la Guinée Equatoriale. Ainsi le 12 septembre 1974, les deux pays ont signé un accord bilatéral dite « Convention délimitant les frontières terrestres et maritimes de la Guinée Equatoriale et du Gabon ». L'article 4 de cette convention stipule : « Les hautes parties contractantes reconnaissent, d'une part que l'île Mbanié fait partie intégrante du territoire de la République gabonaise, et d'autre part, que les îles Elobey et l'île Corisco font partie intégrante du territoire de la République de Guinée Equatoriale ». Un détachement de militaires gabonais sont installés sur l'île Mbanié en permanence depuis 1972 pour défendre ce territoire, et reconnaître la limite entre les deux pays, qui a été aussi défini dans la Convention de 1974. C'est cette limite qui définit la limite nord-ouest du Parc Marin.

Le Parc Marin de l'île Mbanié a une superficie de 312.5 km² et est délimité ainsi qu'il suit :

- le point A est situé à 0°53,48202'N ; 9°28,38000'E, il est relié à un point B suivant une ligne droite ;
- le point B est situé à 0°45,84000'N ; 9°28,38000'E, il est relié à un point C suivant une ligne droite ;
- le point C est situé à 0°45,84000'N ; 9°15,64944'E, il est relié à un point D suivant une ligne droite ;
- le point D est situé à 0°53,06784'N ; 9°15,64944'E, il est relié à un point E suivant une ligne droite ;
- le point E est situé à 0°52,02486'N ; 9°19,84662'E, il est relié à un point F suivant une ligne droite ;
- le point F est situé à 0°53,48202'N ; 9°22,41576'E, il est relié au point A suivant une ligne droite.

Le parc est entouré par une zone tampon large de 3 milles marins.

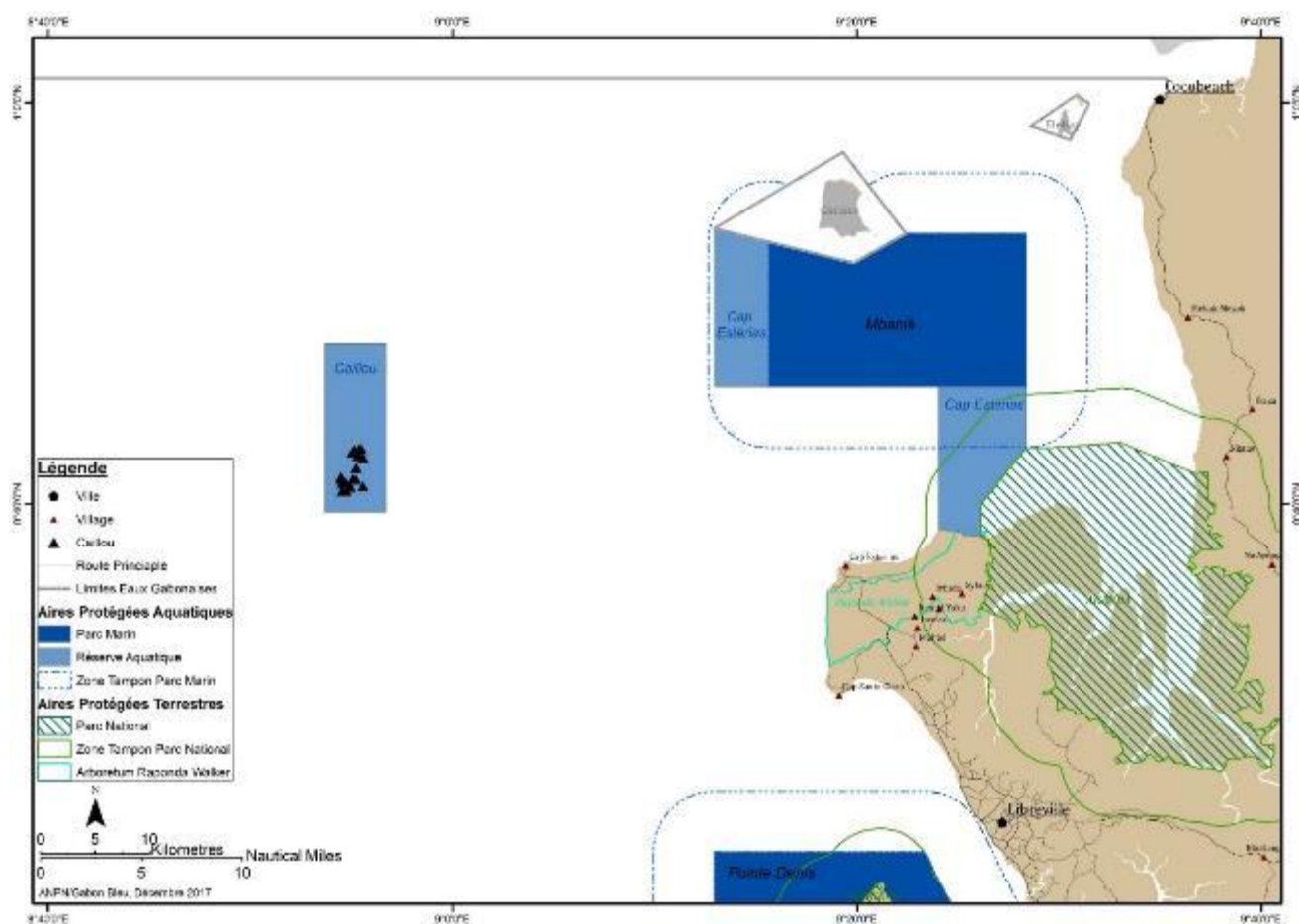


Carte 1 : Définition géographique de Parc Marin de l'Ile Mbanie

Le Parc Marin de l'Ile Mbanie est situé dans un contexte qui intègre des aires protégées environnantes dont une qui lui est contigüe et d'autres autour, à savoir :

- 1) la Reserve Aquatique du Cap Estérias composée de deux (2) tenants, contigüe au Parc Marin sur ses façades ouest et sud ;
- 2) le Parc National d'Akanda et l'Arboretum Rapondah Walker situés au sud du Parc Marin ;
- 3) la Reserve Aquatique du Caillou située au large tout à l'ouest du Parc Marin.

Le Parc Marin est entouré d'une zone tampon large de 3 milles marins dans les eaux sous juridiction gabonaise. Cette zone tampon touche la limite nord du Parc National d'Akanda et chevauche sa zone tampon ; elle englobe totalement le tenant ouest de la Reserve Aquatique du Cap Estérias et chevauche le tenant sud.



Carte 2 : Situation géographique du Parc Marin de l'Île Mbanié et d'autres aires protégées

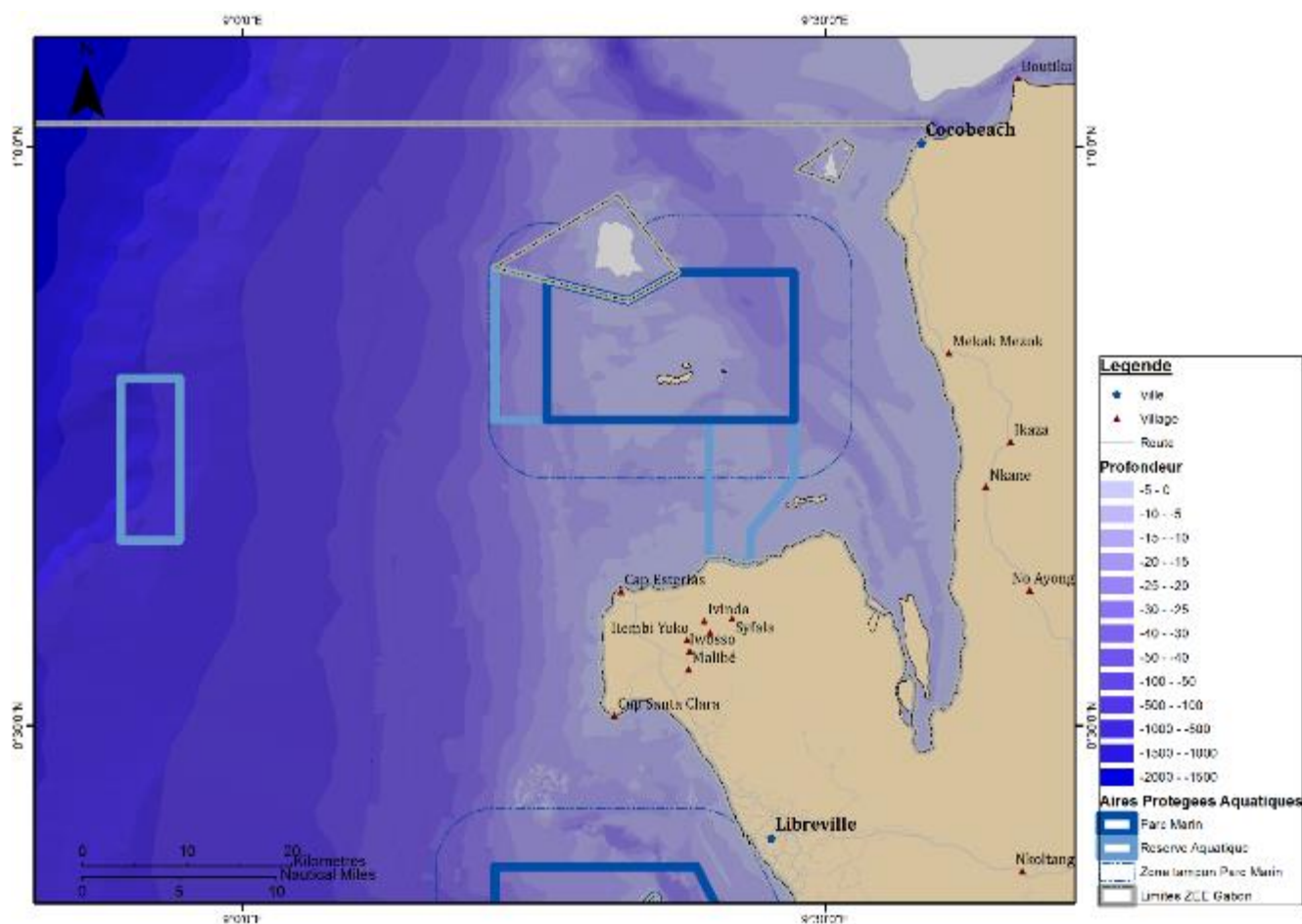
2- Statut juridique du Parc Marin :

Le Parc Marin de l'Île Mbanié a été créé par le décret N°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise. Cet acte est la concrétisation du chapitre 3 de la loi 15/2005 portant code des pêches et de l'aquaculture en République Gabonaise, qui prévoit la création des aires protégées aquatiques pour nécessité de protection, de conservation, de propagation des espèces animales ou végétales et d'aménagement de leurs habitats.

Le Décret N°161/PR interdit l'activité de pêche industrielle et artisanale dans tous les parcs marins du Gabon.

Un règlement intérieur peut, en cas de besoin, préciser les règles régissant le parc. Ces règles sont validées par la Ministre charge de la pêche et s'appliquent aux limites du parc ainsi qu'à sa zone tampon (3 milles marins).

Les zones de pêche suivant le Décret N°0579/2015 sont supprimés par les mesures plus restrictives mis en place par la création du Parc marin qui interdit la pêche industrielle et la pêche artisanale l'intérieur du parc. Sa zone tampon se superpose sur 4 des 5 zones de pêche



Carte 4 : Bathymétrie des fonds marins dans la Baie de Corisco

Certains efforts de suivi océanographique dans la zone ont permis de caractériser le plan hydrographique. Cette zone estuarienne reçoit des apports d'eau douce turbides depuis les grandes embouchures à l'est, y compris le Rio Muni dans la partie nord, et une série de petites rivières qui se jettent dans la baie de Mondah sur la partie sud. À l'ouest, la baie reçoit les eaux claires de haute mer de l'océan Atlantique.

En général, les eaux du Parc Marin sont bien mélangées avec des salinités plus élevées (environ 30 psu) que celles trouvées le long de la côte. La qualité de l'eau du parc est généralement bonne et la clarté de l'eau est la plus élevée de toute la baie de Corisco, grâce à l'éloignement de la côte ce qui diminue l'impact du développement et des eaux de ruissellement terrestres. La température moyenne de l'eau dans le parc est de 28°C, allant de 26°C en saison sèche à 30°C en saison des pluies. La zone de l'Ile Mbanié subit des marées diurnes avec des amplitudes maximales de 2,5m au cours des grandes marées et des amplitudes minimales de 0,75m lors des petites marées.

2- Aspects biologiques du Parc Marin :

Plusieurs études menées dans la zone ont permis de mettre en exergue des atouts indéniables pour la protection de la biodiversité marine.

Ces études et autres observations ont montré que la zone du Parc Marin de l'Île Mbanié constitue un écosystème unique au Gabon composé des fonds divers riches en biodiversité. Cet ensemble comprend des espèces marines sensibles et/ou rares ; des espèces menacées et intégralement protégées ; des espèces commercialement exploitées ; des espèces qui fournissent des services écosystémiques ; des espèces migratrices et résidentes ; des espèces mobiles et sessiles ; des espèces productrices et consommatrices. Chacun de ces groupes d'espèces a des exigences écologiques particulières qui les relient à cette zone.

Au cœur du parc marin se trouve un habitat essentiel pour les espèces phares de la zone, les tortues marines. On y trouve quatre espèces :

1. la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), statut « en danger critique » (CR), la plus haute catégorie de menace au niveau international ;
2. la tortue verte (*Chelonia mydas*), statut « en danger » (EN), la deuxième plus haute catégorie de menace ;
3. la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), statut « vulnérable » (VU), la troisième catégorie ;
4. la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), aussi statut « vulnérable » (VU).

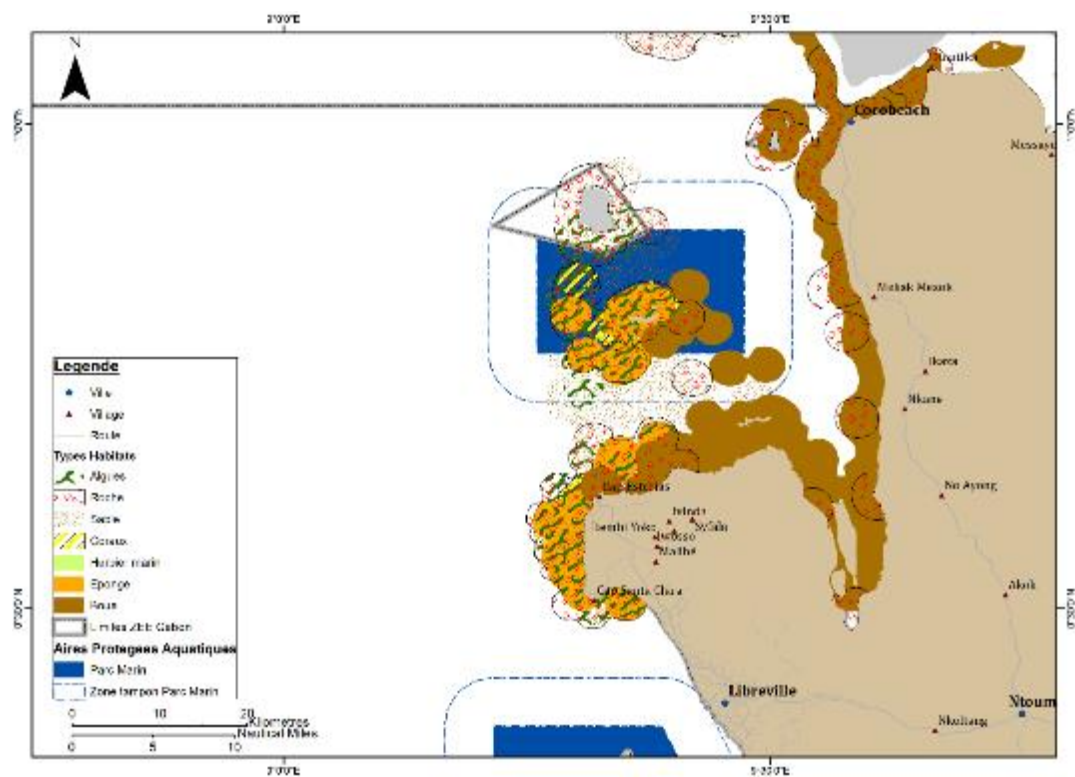
La baie de Corisco est une zone d'alimentation et de développement pour les tortues vertes et les tortues imbriquées. Le suivi génétique et de marquage (avec bagues identificatrices externes) sur les vertes et les imbriquées du parc ont permis de démontrer une connexion océanique importante avec des zones de ponte très éloignées. Par exemple, les tortues vertes immatures et adultes qui s'alimentent dans le parc constituent un mélange d'individus provenant de plusieurs plages d'origine, telle que l'Île d'Ascension (Royaume Uni), le Brésil, la Guinée Bissau, l'Île de Bioko (Guinée Equatoriale), Sao Tome et Principe, mais aussi les Îles Éparses (Canal du Mozambique et Océan Indien). Les imbriquées juvéniles et adultes du parc proviennent en partie des populations de la sous-région mais aussi en partie de l'Atlantique Ouest et du Caraïbe (Brésil, Cuba, Barbados, etc.). Elles arrivent à Mbanié en tant que juvéniles et restent dans des sites spécifiques pour un certain nombre d'années.



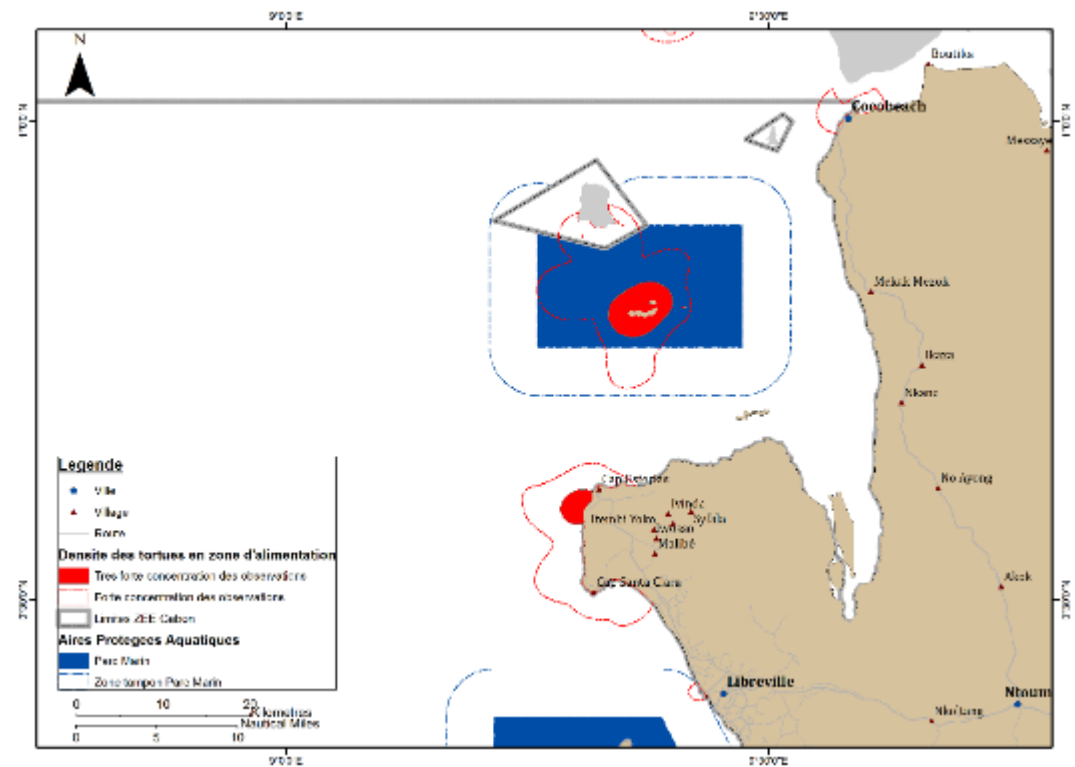
Figure 1 : Une tortue verte baguée – espèce globalement en danger (statut « EN » d’UICN), et les habitats des algues à l’île de Cocotier, au cœur du parc marin

Les données des captures (scientifiques et par les pêcheurs avant l'interdiction) ont démontré que toutes les classes de taille des tortues habitent les eaux dans et autour du parc. Pour les tortues vertes, cette gamme comprend les petits juvéniles avec la carapace d'une longueur de 20 cm aux adultes de 100 cm de carapace, alors que pour les espèces imbriquées plus petites, la gamme est de 30 cm à 90 cm de longueur de carapace. Le délai pour atteindre l'âge adulte est estimé entre 20 et 50 ans pour les tortues vertes et entre 25 et 35 ans pour les tortues imbriquées, ce qui signifie que lorsque ces tortues arrivent dans la zone, elles peuvent résider pendant 10 à 60 ans.

Les observations en mer et le suivi satellitaire des tortues du parc ont démontré qu’elles préfèrent les habitats rocheux ou mixtes peu profonds où se trouvent les algues, les herbiers marins et les éponges (cartes suivantes). Le Parc Marin de l'île Mbanié a été conçu pour conserver une bonne partie de leurs habitats : 51% de leur zone d'utilisation, et 13% de l'habitat essentiel.



Carte 5 : Distribution des différents habitats marins dans le baie de Corisco (données ONG Manga/WCS 2015)



Carte 6 : Densité des tortues marines en zone d'alimentation dans le baie de Corisco (données ONG Manga/WCS 2015)

En plus des tortues vertes et imbriquées résidentes, les plages du parc fournissent également un habitat de ponte pour les tortues olivâtres et luth. Cependant, ces plages sont limitées et connaissent souvent des inondations dues aux marées et aux tempêtes, de sorte que la survie des juvéniles n'est pas connue ; les données disponibles démontrent un faible niveau de présence des adultes.

En termes de la biodiversité, la zone est très riche. Plus de 45 espèces de macro-algues et 1 espèce d'herbier marin se trouvent dans le parc, fournissant de la nourriture aux poissons, aux tortues vertes et aux échinodermes. De plus, ils fournissent aussi un habitat et un abri aux poissons, aux tortues et à une foule d'invertébrés. Ces algues et ces végétaux fournissent les services écosystémiques qui modifient le débit d'eau, stabilisent les sédiments, séquestrent le carbone et maintiennent une bonne qualité de l'eau. Les algues se trouvent pour la plupart sur les fonds rocheux, et les herbiers marins sur les fonds sablonneux.

Les éponges, les coraux (*Octocorallia* et *Hexacorallia spp.*), les échinodermes (oursins, étoiles de mer, étoiles cassantes), les crustacés (crabes, langoustines, balanes), les gastéropodes (lièvre de mer, murex, pervenche, etc.), les céphalopodes (calamar), et certaines des bivalves (huîtres, moules) occupent des vastes plates-formes rocheuses qui sont formées par des crevasses et des surplombs, offrant des surfaces de fixation pour certaines organismes et des abris pour les invertébrés faiblement mobiles. Beaucoup de ces animaux sont les ingénieurs des écosystèmes qu'ils créent, modifient et maintiennent l'état habitats dans lequel ils se trouvent. Ils jouent également un rôle essentiel dans le transfert des nutriments par action filtrante ou en tant que proie pour les prédateurs tels que les tortues marines, les mollusques, certains poissons et les oiseaux dans la zone intertidale.

Dans les régions à fond meuble du parc, on peut trouver des bivalves fouisseurs (palourdes et pétoncles), des crustacés (crabes et amphipodes), des échinodermes (oursin plat) et des gastéropodes (escargot), ainsi que des éponges et des ascidies qui s'attachent aux substrats végétaux. À l'instar de leurs homologues dans les zones rocheuses, ces espèces altèrent ou maintiennent ces habitats, facilitent le transport des éléments nutritifs, et agissent comme des biodiffuseurs dans les sédiments.

Le parc marin abrite aussi une abondance de poissons. Les eaux profondes attirent les prédateurs pélagiques comme les barracudas et bécunes, les thons, les carangues et pompanos, les tarpons, les maquereaux, et les requins. Aux fonds sablonneux, on trouve des raies, des petites sardines et des bancs de daurade. Aux fonds rocheux, on trouve les poissons rouges, les demoiselles, les mérours, les disques, les carpes de mer, les bars, les perroquets, les balistes, les girelles, et les requins nourrices. Les eaux du parc servent comme pépinière et zone de frai pour certaines espèces qui connaissent des variations d'abondance saisonnières (beaucoup diminuées pendant la saison sèche).

L'abondance et la diversité des invertébrés et des petits poissons dans les zones intertidales des îles du parc attirent la présence d'une variété d'oiseaux nicheurs et hivernants à nourrir. Les rapaces, les mouettes, les sternes, les échassiers, les oiseaux de rivage, les oiseaux de mer et même les passereaux se produisent de façon saisonnière.

Le seul mammifère marin observé dans les eaux du parc est la baleine à bosse. Elles traversent la partie occidentale du parc en saison sèche lorsqu'elles se reproduisent. Les paires mère-baleineaux tirent profit des eaux plus calmes et peu profondes dans cette zone pour un repos bref sur leur passage migratoire.

3- Aspects socioéconomiques du Parc Marin :

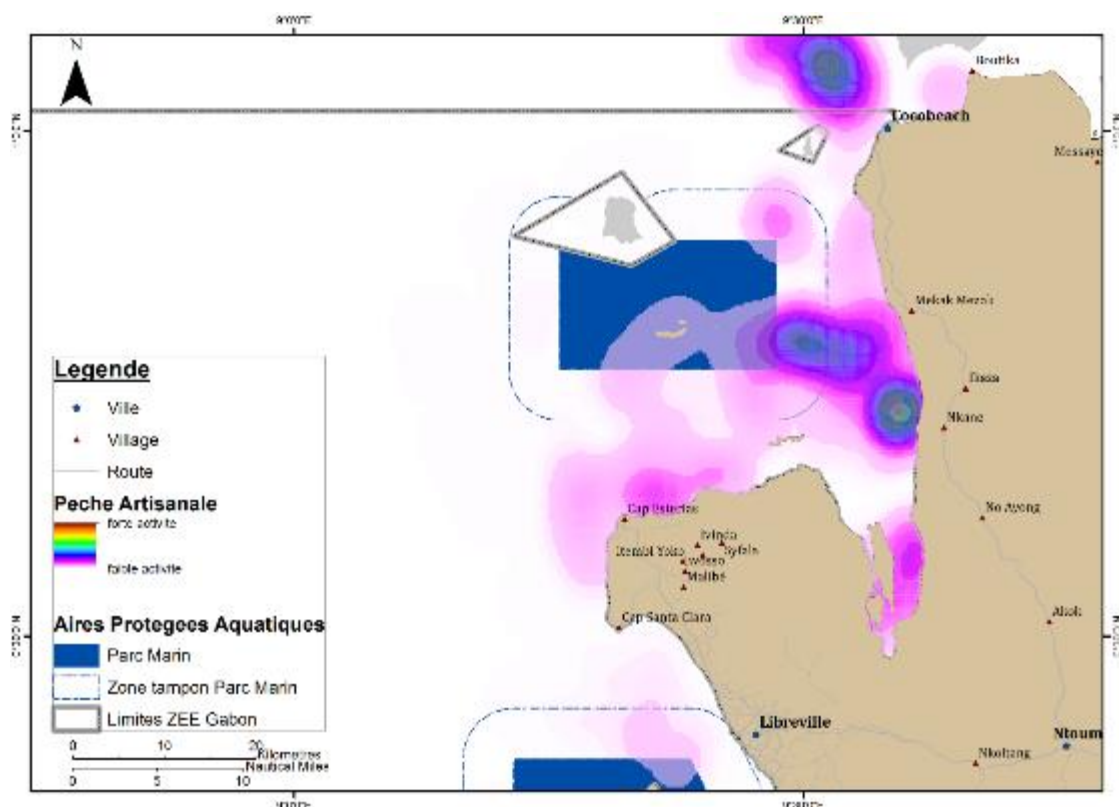
La zone est sans population, à l'exception d'un détachement de gendarmes gabonais installés sur l'île Mbanié en permanence depuis 1972. Leur mission est de défendre la frontière. L'entrée dans la zone nécessite une autorisation spéciale et un enregistrement auprès du chef de service.

L'activité principal dans la zone est la pêche artisanale. La zone a été traditionnellement fréquentée par les pêcheurs Benga vivant à Corisco (Guinée Equatoriale) et au Cap Estérias, ainsi que ceux qui habitent aujourd'hui à Libreville (Jeanne-Ebori). La communauté de pêcheurs Benga est composée principalement de pêcheurs à la ligne (qui pêche habituellement de nuit), avec quelques familles qui utilisent des sennes ou font de la chasse sous-marine (pendant la journée et pendant la saison des pluies). Leurs prises sont réparties au sein de l'équipage et vendus fraîchement aux clients privés ou aux villageois sur place, ou encore, dans le cas du débarcadère de Jeanne-Ebori, les captures sont vendues dans les marchés de Libreville.

Depuis l'expulsion des pêcheurs ouest-africains opérant et vivant illégalement dans les parcs nationaux d'Akanda et de Pongara, ce groupe de pêcheurs a maintenant pris l'habitude de pêcher dans la zone de Mbanié. Ils utilisent de longs filets maillants ancrés ou dérivants laissés pendant une nuit ou pendant plusieurs jours. Les filets maillants (ainsi que les chaluts de fond, les sennes, et les palangres) sont particulièrement propices à la capture accidentelle des tortues. Leurs captures nourrissent également l'équipage et sont aussi vendues sur les marchés de Libreville. De telles répartitions des activités de pêche ont créé des conflits entre pêcheurs au sujet de la concurrence pour les ressources, les dangers des engins non surveillés (vol d'engins de pêche) et les différences d'opinion quant à la durabilité de leur activité. En raison de la longue distance de ces lieux de pêche, les deux groupes ont été autorisés à se reposer sur l'île de Mbanié à la discrétion de militaires en service de garde, mais qui n'ont pas de compétence en mer.

Connexe à l'activité de la pêche artisanale est l'activité de chasse des tortues. En fait, la zone est traditionnellement préférée par les chasseurs et braconniers en raison des densités élevées de tortues et de son éloignement permettant de cacher leurs activités clandestines. L'activité de chasse a déjà eu un impact surtout sur les populations des tortues vertes et imbriquées. Avant l'interdiction de la pêche aux tortues, les chasseurs utilisaient des filets de nylon ou de coton à grande maille pour attraper les tortues. Malgré l'interdiction, le braconnage continue de présenter une menace sérieuse, les braconniers employant toujours cet engin ou des fusils à harpon.

Si toutes les eaux entourant le parc sont exploitées par les pêcheries artisanales, néanmoins ses eaux ne sont pas les plus sollicitées dans la zone. Les données de trackers posés sur les embarcations montrent que 1,0% de l'effort de pêche artisanale a été enregistré dans le Parc Marin (carte suivante). La presque totalité de cet effort (99%) s'est trouvée alors hors du parc. La configuration du parc vise à minimiser l'impact sur l'activité de pêche, et de promouvoir les bonnes conditions pour la croissance des populations de poissons afin de garantir un renouvellement en ressource halieutique des zones environnantes.



Carte 7 : Localisation de l'activité de la pêche artisanale (données des trackers 2013-2015)

Concernant la pêche industrielle, selon les données VMS, aucune activité de pêche industrielle n'a été enregistrée dans le Parc Marin depuis 2014. Un nouveau phénomène est l'arrivée des bateaux chinois

en Guinée équatoriale en 2015 qui pêche dans cette zone et qui est rapidement devenu une activité majeure illégale dans la zone tampon du parc.

Vu la proximité de Libreville, des excursions touristiques de pêche sportive se déroulent dans les eaux plus profondes du parc marin. Ils proviennent le plus souvent d'un camp de pêche du Cap Estérias. Le week-end, quand les conditions sont favorables, ils font de la pêche à la traîne ou de surfcasting afin de cibler les grandes espèces de poissons prédateurs, et généralement, ils ne débarquent pas sur l'île.

Quant à l'activité pétrolière, la moitié sud du parc marin se chevauche avec un permis d'exploration pétrolière, rendant possible de futures activités de recherche sismique. Aucune installation existe dans le parc marin ou sa zone tampon.

IV. Diagnostic général du Parc Marin et des menaces

1 – Diagnostic Général du Parc Marin :

A l'instar du reste de la côte gabonaise, et bien que l'accès y soit restreint, le Parc Marin d'Ile de Mbanié n'en est pas moins soumis à certaines pressions susceptibles de porter atteinte sur la valeur intrinsèque des écosystèmes mais également sur la perte de biodiversité et des habitats naturels qui jouent un rôle majeur pour la santé humaine, le cadre de vie, la production de nourriture et la disponibilité de ressources naturelles pour le développement économique et le bien-être des populations riveraines.

2 – Menaces du Parc Marin :

Les menaces les plus importantes et les plus directes pouvant affectées la biodiversité du Parc Marin de l'Ile de Mbanié sont succinctement énumérées ci-dessous.

Menaces
. La pêche artisanale illicite – des pêcheurs de Libreville, Cocobeach, Cap Estérias. Ils ont l'habitude de pêcher dans la zone du parc et de camper sur l'Ile Mbanié, même quand ils pêchent hors de la zone du parc. La pêche industrielle venant de Guinée équatoriale

La chasse de tortues marines – souvent provenant de la Guinée équatoriale (notamment de l’île de Corisco) – ou prise d’autre espèce sensible par les pêcheurs artisanales
Commerce transfrontalier illicite des tortues, poissons et d’autres produits
Impact négatif de l’activité de transport (collision des bateaux avec les tortues, pollution chimique, importation des espèces exotique envahissantes, etc.)
Impact négatif de l’activité tourisme (pêche incontrôlée, déchets et pollution, etc.)
Exploration sismique

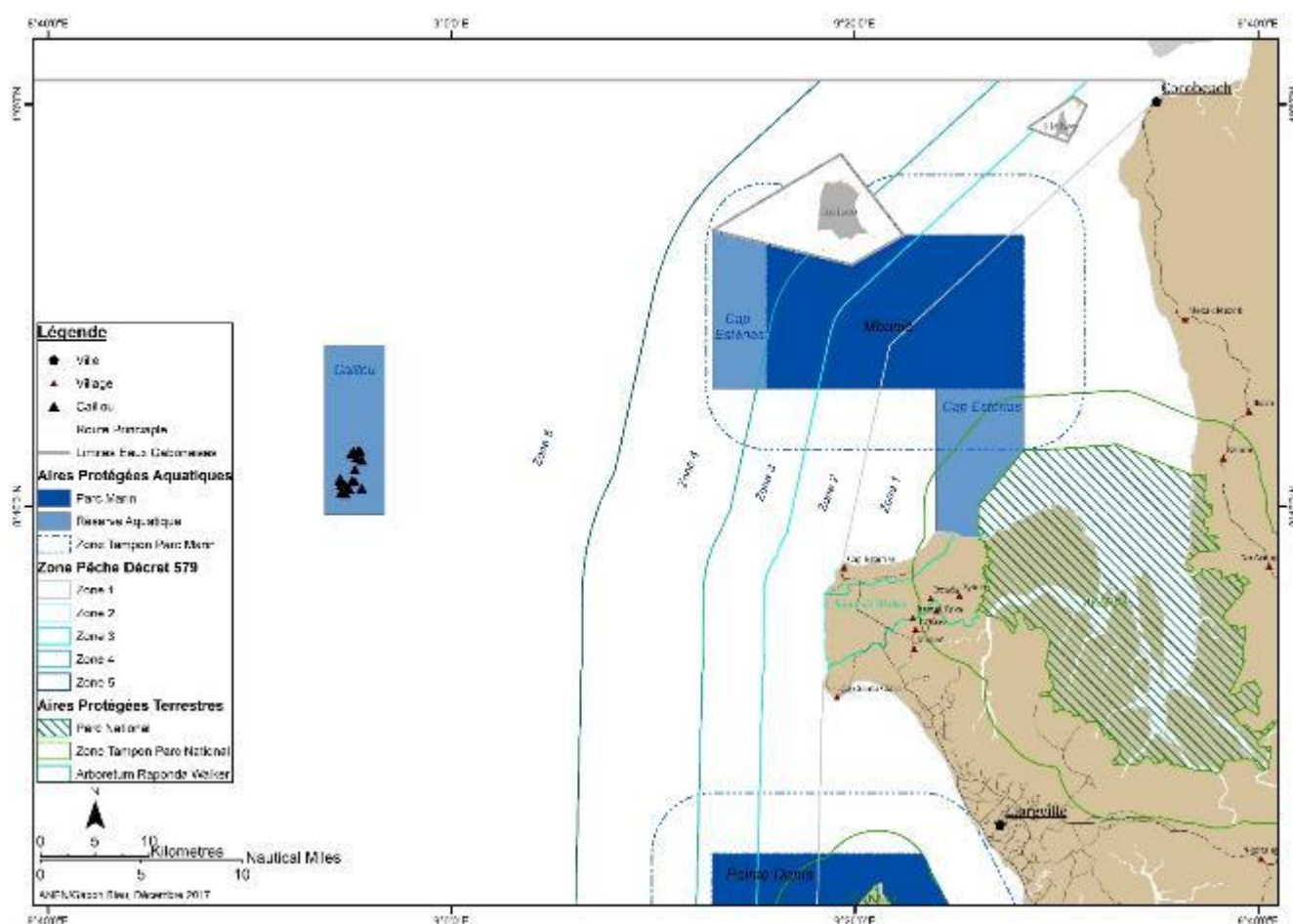
V. Stratégies d’aménagement

Le Parc Marin de l’île Mbanié, à l’instar des autres aires protégées aquatiques du Gabon, a été créé pour :

- protéger et préserver la biodiversité faunistique et floristique de la zone ;
- protéger la zone des activités anthropiques susceptibles de compromettre l’exploitation durable de ses ressources halieutiques ;
- être intégré dans un dispositif général de connaissance et de suivi du milieu marin et ses usages, et le structurer ;
- contribuer au bon état des écosystèmes marins (via ses attributs de représentativité, connectivité, réplication, fonctionnement écologique) ;
- contribuer au maintien ou au développement économique raisonnés des activités maritimes, notamment les activités d’exploitation durable des ressources naturelles, extractrices, récréatives, touristiques et de loisir sportif ;
- s’inscrire dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin ;
- contribuer à la cohérence terre-mer des politiques publiques.

Il convient de rappeler que la création du Parc Marin de l’île de Mbanié répond à la nécessité de faire de cet espace une aire protégée représentative des baies et des habitats d’îles dans la partie nord du Gabon. L’originalité des enjeux de la conservation se situent donc plutôt au niveau du maintien du fonctionnement de l’écosystème. Il s’agit alors de promouvoir une exploitation durable des ressources, c’est-à-dire que la pêche et les autres activités humaines n’entraînent pas de bouleversement de la structure trophique de ces écosystèmes (niveaux d’abondance des différents groupes trophiques, particulier des prédateurs supérieurs) et qu’il n’entame pas les capacités de renouvellement des populations exploitées, dont dépendent aussi les pêcheurs sur le plan économique.

Les zones de pêche suivant le Décret N°0579/2015 sont supprimés par les mesures plus restrictives m



En plus, le Gabon est tenu de respecter les obligations et responsabilités de protéger les habitats critiques et les ressources naturelles (les espèces protégées au niveau national et international). Ainsi, la nécessité d'empêcher l'augmentation incontrôlée de la pression de pêche sur les ressources vulnérables.

1 - Objectifs de conservation à court et moyen terme :

Le présent plan de gestion du Parc Marin de l'Île Mbanié vise à faire de cet espace un modèle de gouvernance active, avec comme fil conducteur le pragmatisme qui privilégiera la protection et la conservation, les activités scientifiques et le développement d'activités et usages économiques non destructifs.

L'objectif est d'assurer à échéance de 3 années :

- Un haut niveau de protection terre-mer avec maintien de la connectivité des habitats écologiquement essentiels au renforcement du caractère naturel ;
- Une forte vocation scientifique ;
- Un potentiel pour une fréquentation touristique raisonnée.

Spécifiquement il s'agira de :

<u>Objectifs Spécifiques</u>	<u>Justificatifs</u>	<u>Activités</u>	<u>Résultats attendus</u>
OS-1 : Contrôle et surveillance	Garantir l'intégrité du parc. Activités de base pour établir le parc et assurer ses premiers fonctionnements de surveillance, de conservation, de sensibilisation, de suivi.	1. Recrutement et formation des personnels de surveillance et de monitoring*. 2. Etablir une synergie avec les autres partenaires gouvernementales, notamment le Parc National d'Akanda et la Gendarmerie de Mbanié, pour mettre en	1. Le recrutement et la formation des personnels du parc est effectif. 2. Un protocole d'entente avec le Parc National d'Akanda est mis en place, avec les unités mixtes de surveillance. 3. Radar surveillance en place 4. Plan de surveillance en marche avec mécanismes à répondre

		œuvre un plan de contrôle et surveillance 3. Mise en place d'un radar de surveillance 4. Elaborer et mettre en place un plan de gestion et surveillance 5. Elaborer et mettre en place règlement intérieur	rapidement aux menaces 5. Règlement intérieur en place
OS 2 : Protéger un habitat unique au Gabon	Préserver un écosystème particulier.	1. Améliorer la connaissance de l'ensemble des milieux biophysiques 2. Caractériser et cartographier les zones d'usage et d'habitats vulnérables	1. Etude de base écologique est disponible 2. L'ensemble des secteurs d'intérêts et les zones d'habitats vulnérables sont identifiés (frayères, nourriceries, couloir de migration, nidifications etc.) et cartographiés.
OS 3 : Assurer la viabilité des populations des espèces remarquables, menacées, protégées	De par ses caractéristiques uniques, l'espace fourni des habitats essentiels pour certaines populations des espèces remarquables, menacées, ou bénéficiant de statuts de protection au niveau nationale et ou internationale.	1. Caractériser la biodiversité du parc et identifier les espèces clés à gérer 2. Identifier et cartographier la distribution ou les sites critiques (nidification, frayères, d'alimentation et de développement etc.) ou habitats essentiels et établir les connectivités aquatiques 3. Identifier les risques à ces espèces clés et leurs besoins 4. Elaborer un plan de gestion et de monitoring* pour	1. Une équipe technique et scientifique conjoint est mis en place 2. La liste des espèces clés (en danger, vulnérables, protégées, remarquables) du parc est établie et disponible 3. Cartographie des sites et habitats importants est disponible 4. Un plan de gestion et de monitoring* de ces espèces par rapport leur besoins et les risques est

		assurer la survie de ces espèces	disponible et mis en œuvre
OS 4 : Protéger le fonctionnement écologique et la viabilité des stocks halieutiques exploités	La collectivité des pêcheurs et sportifs représente un des groupe-cibles du parc. Les pêcheurs artisanaux sont importants autour du parc.	1. Evaluer les captures réalisées par les pêcheurs sportifs dans le parc, et les pêcheurs artisanaux dans la zone tampon ; 2. Identifier les stocks importants dans le parc et les évaluer 3. Identifier les activités qui représentent un risque à ces stocks.	1. Un plan d'exploitation de la pêche artisanale sportive est disponible 2. Etude de base des stocks et fonctionnement écologique est disponible 3. Un plan de gestion et de monitoring* pour les activités règlementaires est disponible
OS5 : Valoriser le potentiel touristique et culturel du parc	Le Parc Marin de l'Ile Mbanié l'offre écotouristiques du Parc National d'Akanda suivant une stratégie rigoureusement respectueuse de l'environnement afin de répondre aux impératifs de conservation	1. Etude de faisabilité et développement de nouveaux produits 2. Plan d'investissement et opérationnalisation 3. Les guides sont en formation	1. Une liste réaliste des produits écotouristiques valorisable du Parc est disponible 2. Des contrats de concession ou d'opération aux opérateurs privés sont disponibles 3. Formation des guides en cours (naturaliste, ornithologue, photo, pêche, etc.)

* En termes de monitoring : Le manque de précision des données peut, dans certains cas, être dû à des faiblesses méthodologiques, et dans d'autres cas, à des erreurs involontaires ou falsifications dans les déclarations des pêcheurs. Quelles qu'en soient les causes, il faut prendre des précautions lors de l'interprétation de ces données pour orienter les directives de gestion. Pour cette raison, les 12 premiers mois de ce plan seront critiques en termes d'évaluation de l'impact des mesures de gestion sur le terrain. Ces données vont être prises en compte dans les futures versions de ce plan d'aménagement. Dans certains cas, une augmentation de la pression de pêche peut être possible, alors que dans d'autres, des mesures de contrôle plus strictes seront nécessaires.

2 – Activités interdites dans le Parc Marin :

Conformément aux dispositions du Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, la pêche est interdite dans le Parc Marin de l'Ile Mbanié

exceptées les dispositions de l'article 21 du Décret 00161/PR sur la pêche coutumière dite subsistance. Les dispositions du Décret 579 s'appliquent donc que dans la zone tampon.

Ainsi, les activités suivantes sont interdites dans Le Parc Marin de l'Île Mbanié :

- ✓ Pêche artisanale ;
- ✓ Pêche industrielle ;
- ✓ Pêche expérimentale ;
- ✓ Pêche de subsistance, sauf des parties de pêche contrôle pour les mulets occasionnellement ;
- ✓ Campement de pêche.

3 - Activités règlementées :

En application des dispositions du Décret n°00161/PR du 1er juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, du décret N°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et conditions d'exercice de la pêche, d'autres textes en vigueur et dans l'attente du plan participatif d'exploitation des ressources halieutiques pour la subsistance et la pêche sportive, les activités citées ci-dessous sont règlementées dans le Parc Marin de l'Île Mbanié. Leur exécution devra nécessiter l'obtention préalable d'une autorisation du conservateur. Il s'agit de :

- ✓ Pêche de subsistance
- ✓ Pêche sportive ;
- ✓ Pêche scientifique ;
- ✓ Pêche à des fins d'aquariophilie ;
- ✓ Activités connexes à la pêche (le transbordement, l'entreposage, la collecte de ressources halieutiques, l'approvisionnement ou le soutien logistique à la une activité de pêche) ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Camping ;
- ✓ Navigation maritime ;
- ✓ Construction ou développement terrestre ;
- ✓ Collection ou extraction industrielle (à travers EIE) ;
- ✓ Toute autre activité pouvant perturber l'écosystème (à travers EIE).

Les activités énumérées ci-dessus se définissent comme suit.

- ✓ Pêche de subsistance

Occasionnellement des parties de pêche de subsistance peuvent être organisées entre l'administration des parcs marins et les pêcheurs Benga surtout pour le mullet.

✓ Pêche sportive :

Tout pêcheur sportif devra avoir un permis de pêche sportive, une carte de pêcheur et une autorisation d'accès au Parc Marin de l'Île Mbanié.

- Technique :

Du fait de leur sélectivité, les techniques de pêche sportive susceptibles d'être acceptées dans le parc sont les suivantes :

- Traîne ;
- Calée ou dérive ;
- Lancée ;
- Surf casting ;
- Chasse sous-marine.

NB : Toute technique de pêche non citée ici est interdite dans le Parc Marin de l'Île Mbanié.

- Captures :

Tout pêcheur doit suivre les consignes des Arrêtés sur les espèces protégées, les quotas de capture et le manuel de bonne conduite de la pêche sportive au Gabon.

Un quota de rétention de 1 poisson par jour et par pêcheur est à respecter.

Tout poisson de plus de 20 kg doit être relâché

Les captures retenues de ce type de pêche ne seront ni commercialisées, ni rétrocédées à des restaurants et autres structures hôtelières.

Un suivi régulier et participatif des captures retenues devra être exécuté afin de réguler si possible sur les tailles minimales et maximales à garder au terme des trois premières années.

✓ Navigation maritime :

Toute embarcation de pêche sportive traversant le parc devra s'enregistrer par SMS son entrée et sortie du parc. Les ancrages ne pourront être possibles qu'en dehors des zones d'herbier.

VII. Indicateurs de mise en œuvre du plan, budget et durée

1 – Indicateurs de mise en œuvre du plan et budget :

Objectifs spécifique 1 : Organiser des missions de contrôle et surveillance						
Activités	Chronogramme			Indicateurs	Responsables	Budget (x 1000 CFA)
	An 1	An 2	An 3			
Activités 1-A : Former les personnels de contrôle et surveillance				✓ Nombre d'ateliers de formation organisés ✓ Nombre de personnes formées	Administration gestionnaire du Parc	3 000
Activités 1-B : Elaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance du Parc				✓ Plan de surveillance du Parc ✓ Rapports des missions de surveillance	Administration gestionnaire du Parc	3 000
Objectifs spécifique 2 : Protéger l'écosystème du Parc						
Activités	Chronogramme			Indicateurs	Responsables	Budget (x 1000 CFA)
	An 1	An 2	An 3			
Activités 2-A : Améliorer la connaissance de l'ensemble des milieux biophysiques du parc				Rapport d'étude	Administration gestionnaire du Parc	5 000
Activités 2B : Caractériser et cartographier les zones d'habitats vulnérables				Cartes des zones et habitats d'intérêt	Administration gestionnaire du Parc	1 000
Activité 3B : Elaborer un plan d'aménagement des infrastructures du Parc				Plan d'aménagement	Administration gestionnaire du Parc	1 000
Objectifs spécifique 3 : Améliorer les connaissances sur la biodiversité du Parc						
Activités	Chronogramme			Indicateurs	Responsables	Budget (x 1000 FCFA)
	An 1	An 2	An 3			

Activités 3A : Caractériser la biodiversité du parc et identifier les espèces remarquables					✓ Rapport d'étude ✓ Liste des espèces en danger et vulnérables actualisée	Conservateur du Parc	5 000
Objectifs spécifique 4 : Valoriser le potentiel touristique et culturel du Parc							
Activités		Chronogramme			Indicateurs	Responsables	Budget (x 1000 FCFA)
		An 1	An 2	An 3			
Activité 5A : Etude et développement de produits écotouristiques					✓ Catalogue des produits écotouristiques ✓ Nombre de contrats de concession avec les opérateurs touristiques	Conservateur du Parc	3 000
Activités Auxiliaires : Investissement et fonctionnement							
Activités		Chronogramme			Indicateurs	Responsables	Budget (x 1000 FCFA)
		An 1	An 2	An 3			
Investissement	Construction de la base-vie (administratif, dortoir, ponton, etc.) en association avec la Gendarmerie Nationale				PV de réception des locaux et infrastructures	Conservateur du Parc	20 000
	Délimitation du Parc				Bouées installées	Conservateur du Parc	10 000
	Achat d'équipement de navigation				Bon de réception	Conservateur du Parc	30 000
	Achat du matériel de suivi, contrôle et surveillance				Bon de réception	Conservateur du Parc	15 000
	Equipement de la base				Bon de réception	Conservateur du Parc	5 000
	Matériel de bureau				Bon de réception	Conservateur du Parc	1 000

Fonctionnement	Salaire personnel du				Bon de réception	Conservateur du Parc	100 000
	Carburant et lubrifiant				Bon de réception	Conservateur du Parc	145 000
	Entretien et assurance du matériel de navigation				Bon de réception	Conservateur du Parc	821 000
	Frais de mission				Fiches d'émargement	Conservateur du Parc	15 000
	Consommables de bureau				Bon de réception	Conservateur du Parc	29 000
	Consommables de communication				Bon de réception	Conservateur du Parc	29 000

2 – Durée du plan

Conformément à l'article 5 du décret N°00161/PR du 1^{er} juin 2017, la durée de révision du plan d'aménagement de l'île Mbanié est fixée à trois (3) ans sauf nécessité de régulation dument constatée par le Ministre en charge des aires protégées.

Pour des raisons conservatoires des modifications ponctuelles du présent plan d'aménagement peuvent être prises par Décision du Ministre en charge des aires protégées.

VIII. Modalités de contrôle

Le Conservateur du Parc Marin de l'île Mbanié aura à sa charge la mise en œuvre du présent plan d'aménagement. Il devra s'assurer de la bonne exécution de chaque activité sur le terrain et compilera les informations nécessaires pour pouvoir informer l'indicateur relatif à l'activité. Ces données seront consignées dans des rapports d'activités mensuels et annuels qui seront transmis à la hiérarchie. Les différents résultats seront transmis au service responsable du « suivi-évaluation » de l'entité de tutelle du Parc Marin.

IX – Bibliographie :

Annexes :

1 – Décret N°00161/PR du 1er Juin 2017

2 – Décret N°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015

3 – Arrêté N°004/MPE/SG/DGPA du 15 janvier 2016

4 - Copies des PV de consultations

5 – Liste des espèces interdites de rétention en pêche sportive